

Commune du Mesnil-Patry

# Modification du P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal qui l'a*  
Approuvée le 19 juin 2013



# 6

## ***Annexes sanitaires***

### **L'assainissement**

A la date d'approbation de la présente modification, il n'y a pas de station d'épuration. L'assainissement individuel est pratiqué sur toute la commune. Il n'existe pas de collecteur d'eau usée.

Cependant, la commune a adhéré au syndicat d'assainissement de Cheux-Saint Manvieux en mai 2013. A ce titre, la commune envisage de réaliser un assainissement collectif sur son territoire. Il est donc indispensable de prendre en compte le zonage d'assainissement collectif pour assurer un développement cohérent.

### **L'eau potable**

En ce qui concerne l'adduction d'eau potable, elle relève du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Bretteville-l'Orgueilleuse. Le concessionnaire en est la SAUR. Il existe un projet de modification du réseau. Aucun problème de distribution d'eau potable n'est relevé.

### **L'eau pluviale**

Le réseau d'eau pluvial est inexistant. Il n'existe pas de collecteur d'eau pluvial.

Il n'existe aucun cours d'eau passant sur le territoire communal, même si quelques zones inondables peuvent être individualisées. Il s'agit de petites zones de remontées de nappes phréatiques.

Ces zones de remontée de nappes phréatiques se situent principalement en zone agricole. L'absence de cours d'eau explique le fait qu'il n'existe pas de talweg hydrographique.

## Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux

Etat des connaissances : *cobit* 2012

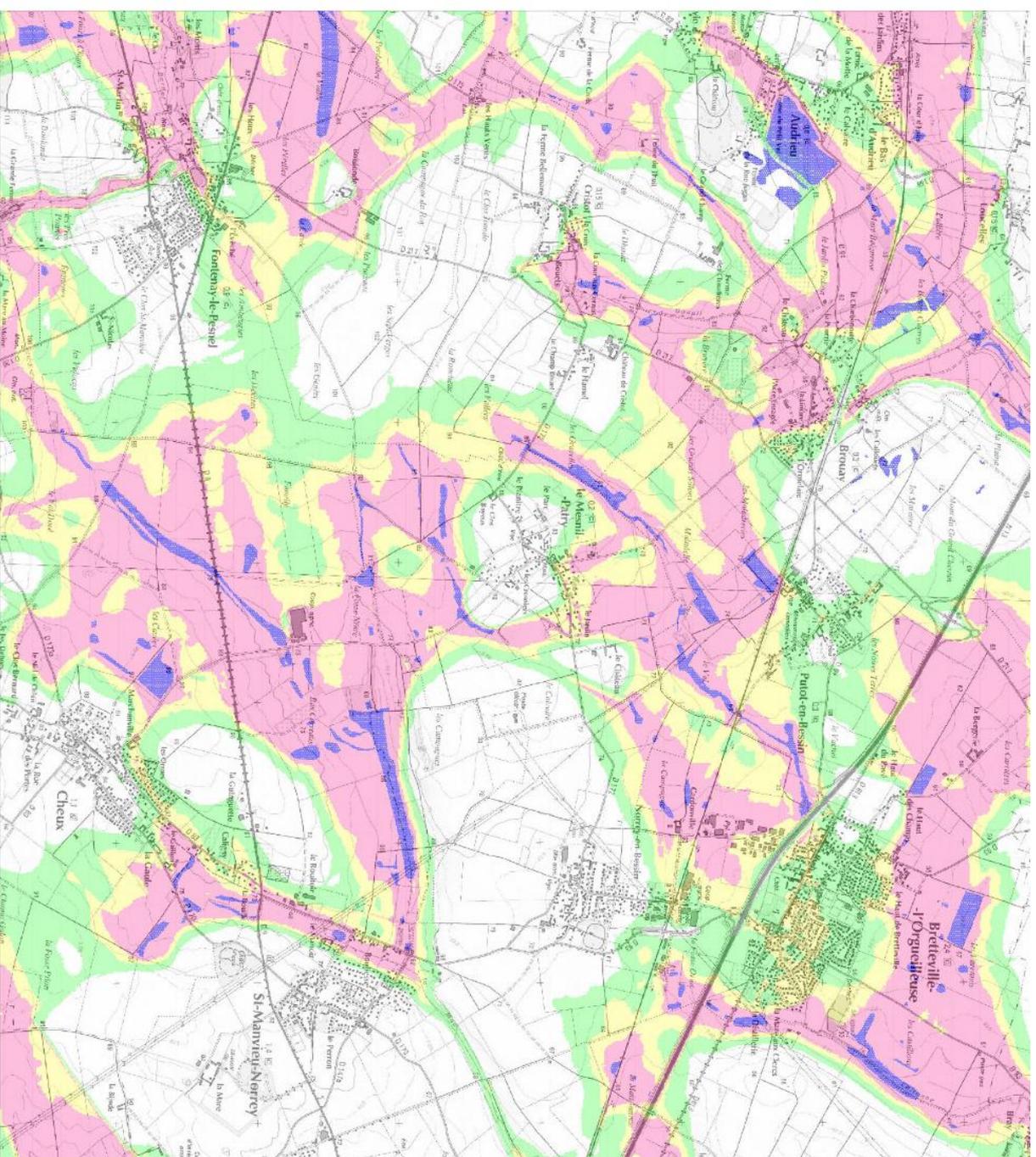
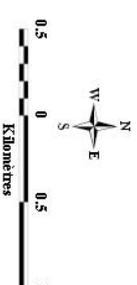
Profondeur de l'eau et nature du risque

 Débordements de nappe observés

 0 à 1 m : risque d'inondation des réseaux et sous-sols  
 de 1 m à 2,5 m : risque d'inondation des sous-sols  
 2,5 m à 5 m : risque pour les infrastructures profondes  
 >5 m : pas de risque à priori

### Le Mesnil-Patry

14423



### **Le réseau Electrique**

Il existe en outre un projet d'effacement de réseaux aériens intercommunal (SDEC)  
En incidente, il faut remarquer qu'un poste EDF sur ligne haute tension 90 KV existe à l'extrême sud-est de la commune. Elle permet de desservir la commune en moyenne tension Il s'agit du poste de l'Odon.

Il existe un projet d'effacement du réseau aérien intercommunal.

Cette ligne passe au sein des espaces agricoles de la commune qui ne peuvent du simple fait de leurs éloignements des zones construites, faire l'objet d'une ouverture à l'urbanisation.

### **Les déchets**

Le ramassage des ordures ménagères est réalisé par le biais d'un syndicat mixte. Il s'agit d'une simple collecte.

C'est le SIDOM de Creully qui gère les ordures ménagères.

Le ramassage hebdomadaire se réalise le mardi.

Il existe deux déchetteries : Fontenay le Pesnel et Bretteville l'Orgueilleuse.

Elles sont gratuites pour les particuliers et payantes pour les entreprises.

Le ramassage des encombrants s'effectue deux fois par an.

En outre, des conteneurs verres et papiers sont disponibles pour l'ensemble de la population à côté de la Mairie.

### **La lutte contre l'incendie**

Les poteaux d'incendie sont au nombre de 7.

En outre, il existe une prise à incendie au centre de la commune de 125 m3.

La commune est donc desservie correctement.